

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 9 mai 2016

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Francis BONZON

Mme Liliane HUSSER

Mme Marie RANZA

Mme Caroline ROLL

M. Marc JEANVOINE

M. Raymond HUSSER

Mme Sylvie CAILLEBOTTE

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Mariane BERLOCHER

Mme Sylvie ROSINA

Mme Pascale HERRGOTT

M. David HERRSCHER

M. Jacques SCHWARTZ

M. Jean-Philippe STARCK

M. Stéphane FRANCK

Absents excusés et non représentés :

Mme Corinne LUDWIG

M. Michel SCHWARTZ

Ont donné procuration :

Secrétaire de séance :

Mme Mariane BERLOCHER, conseillère municipale, assistée par Mme Denise BUHL, secrétaire générale

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Mise à jour du PAVE
3. Marchés conclus en 2015
4. Rapport sur les brigades vertes
5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
6. Divers

Point 1 - Approbation du compte - rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 11 avril 2016.

Point 2 – Mise à jour du PAVE (D-2016-05-24)

Monsieur le maire, expose :

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 10 mai 2010. Il s'agit d'un document de planification qui précise les conditions et les délais de mise aux normes des réalisations, des équipements et des aménagements des espaces urbains. L'inventaire complet des obstacles et des anomalies sur les cheminements et espaces publics a été réalisé.

Au fur et à mesure de la réalisation des travaux, le PAVE est mis à jour.

Les derniers travaux de mise aux normes ont été effectués en 2014. Chaque année, les aménagements effectués sont repris dans le document de synthèse ainsi que sur le plan.

Monsieur Stéphane FRANCK souligne la dangerosité de la rue des Messieurs aux heures d'entrée et de sortie d'école. Monsieur le maire rappelle qu'un plateau ralentisseur a été mis en place devant l'école et que celui-ci n'a pas produit les effets escomptés, puisque les parents d'élèves y stationnent.

D'une manière générale, Madame Mariane BERLOCHER estime qu'il faut repenser l'organisation du stationnement dans certaines rues, de façon à rendre le cheminement piétonnier plus aisé. Monsieur le maire charge la commission ad hoc d'émettre des propositions.

Après avoir entendu ces explications,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- d'approuver le maintien du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et sa mise à jour annuelle.

Point 3 - Marchés conclus en 2015 (D-2016-05-25)

En vertu de l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics, les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices sont tenues de publier chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente.

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2015

Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT				
TYPE DE MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	DATE	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
TRAVAUX			Néant	
SERVICES			Néant	
FOURNITURE			Néant	

Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du Code des Marchés Publics				
TYPE DE MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	DATE	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
TRAVAUX (90 000 > 5 000 000)			Néant	
SERVICES (90 000 > 200 000)			Néant	
FOURNITURE (90 000 > 200 000)			Néant	

Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du Code des Marchés Publics				
TYPE DE MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	DATE	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
TRAVAUX (> 5 000 000)			Néant	
SERVICES (> 200 000)			Néant	
FOURNITURE (> 200 000)			Néant	

La liste ci-dessus sera publiée selon les mêmes modalités que le compte-rendu du présent conseil municipal, à savoir : affichage au tableau extérieur de la mairie, publication sur le site internet de la commune et sur le site e.communes.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Madame Caroline ROLL rejoint la séance à 20h25

Point 4 - Rapport sur les brigades vertes

Monsieur Raymond HUSSER, adjoint, dresse le bilan des activités 2015 de la brigade verte, dont il est par ailleurs membre du bureau.

326 communes sont adhérentes au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin, qui emploie 62 gardes-champêtres.

Il précise que les dispositions du droit local d'Alsace-Moselle prévoient que les communes doivent toutes avoir un garde champêtre. Ce syndicat permet de répondre à cette obligation par le biais d'une mutualisation des moyens humains et matériels à un coût abordable, puisque le service répond toute l'année, 7 jours sur 7, aux appels des particuliers ou des collectivités.

À sa création en 1989, le financement provenait pour 50 % du département et pour 50 % des communes membres ; aujourd'hui, les communes contribuent à hauteur de 61 %.

Avec plusieurs milliers d'interventions chaque année, les domaines d'activité de la brigade verte sont aussi variés que le permettent les compétences des gardes champêtres. Véritable police de proximité axée avant tout sur la prévention, elle est toutefois amenée à verbaliser toutes sortes d'infractions : routières, en matière d'urbanisme ou d'atteinte à l'environnement, par exemple.

Dans la commune, sa présence se traduit par une surveillance régulière du ban, des interventions aux abords des écoles, le règlement de litiges ou encore la divagation d'animaux domestiques.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Point 5 - Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

Monsieur Raymond HUSSER donne communication des dossiers instruits par la commission dans ses séances du 25 avril et du 2 mai 2016.

Commission travaux et bâtiments :

Une fuite d'eau a été détectée sur l'arrivée principale dans la salle des fêtes, entraînant une surconsommation ; elle a été réparée.

Commission vie scolaire et périscolaire :

La présidente du périscolaire a informé la commune par courrier de la décision prise par le comité de modifier les critères d'accueil à compter de la prochaine rentrée, privilégiant les familles résidant dans la commune, en raison des difficultés rencontrées par la structure pour satisfaire une demande sans cesse croissante.

Madame Elisabeth Braesch estime que les enfants non-résidents, qui fréquentent nos écoles notamment pour l'enseignement bilingue, seraient de ce fait pénalisés. Leur défection risquerait de conduire à une baisse des effectifs, voire menacer le maintien du nombre de classes.

Monsieur le maire rappelle que la démographie est stable voire dégressive mais qu'il faut prendre en compte la modification du mode de vie des familles.

L'extension de la structure n'étant pas à l'ordre du jour, diverses solutions sont évoquées. La décision est prise d'organiser une réunion de l'ensemble des acteurs afin de procéder à un examen de la situation et envisager des mesures à mettre en œuvre pour assurer un accueil au plus grand nombre.

Commission jeunesse et sports :

La commission municipale des jeunes s'est proposée de parachever le mur d'expression situé dans la cour de l'école élémentaire, entamé lors de la journée citoyenne et dont les travaux ont été interrompus par la pluie. Cette création fait débat, par conséquent son usage fera l'objet d'une mise au point avec les parties concernées.

À l'invitation de Colmar Agglomération, une délégation prendra part à la cérémonie commémorative du centenaire de la bataille de Verdun, le dimanche 29 mai à Colmar.

Commission environnement et développement durable :

La seconde journée citoyenne du 23 avril a connu un grand succès. Malgré une météo peu clémente, 180 personnes ont répondu à l'appel de la commune. Monsieur le maire adresse ses remerciements à toutes les personnes qui se sont investies avec enthousiasme pour que cette journée soit réussie.

Point 6 - Divers

La ligue d'Alsace de football, sollicitée pour une subvention dans le cadre de la restructuration du complexe sportif, a fait savoir que les crédits 2016 sont épuisés.

Un courrier a été adressé aux riverains de la rue de la Forêt Noire, afin de les sensibiliser au stationnement des véhicules qui gênent les manœuvres du camion de ramassage des déchets.

La séance est levée à 22h07

Le maire,

Christian REBERT